

ENVIRONNEMENT

Appel à Projet de Territoire ZERO gaspillage/ZERO déchet du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie

1) Appel à projet

2) SYCTOM, l'agence métropolitaine des déchets ménagers

Avis sur le rapport annuel 2013 d'information sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Communication du rapport d'activité et du compte administratif 2013

EXPOSE DES MOTIFS COMMUN

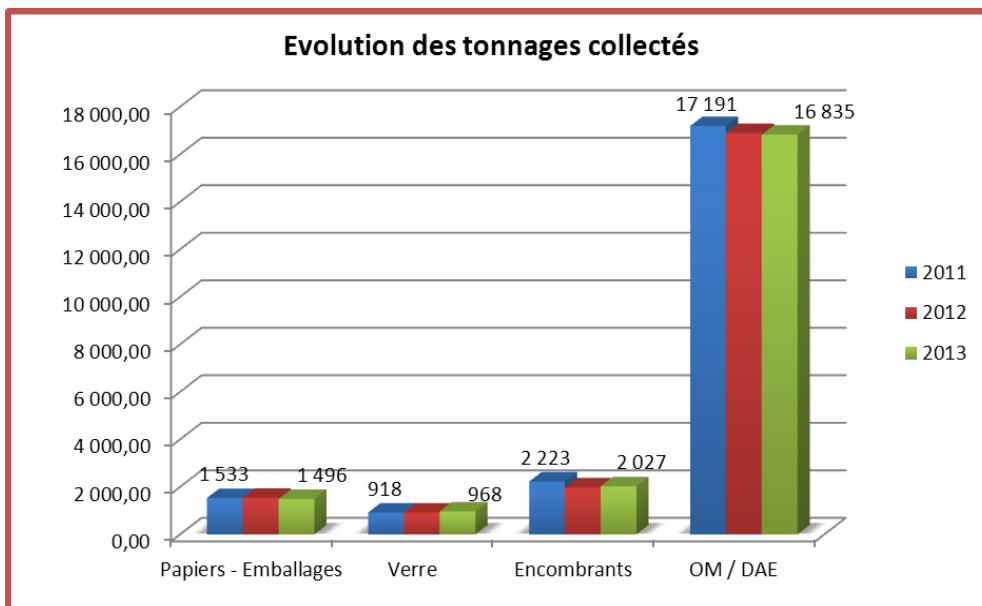
En 2013, la ville d'Ivry sur Seine comptait 58 189 habitants, ce qui représente une augmentation de 13% en 14 ans. La question de la gestion des déchets est donc plus que jamais d'actualité. C'est le Service Environnement Déchets qui est en charge de la gestion des déchets.

I. Le service public municipal

a. Les indicateurs techniques

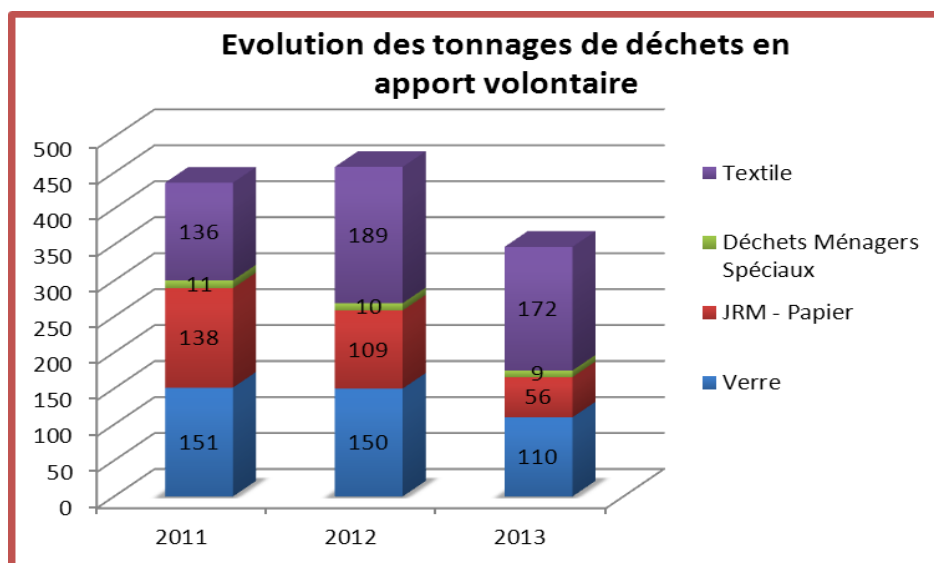
Des bacs roulants sont mis à disposition des habitants et professionnels. Ces derniers s'acquittent de la redevance spéciale. Les ordures ménagères sont collectées par le biais d'un marché public de service par Véolia 2 fois par semaine (3 fois pour les professionnels), la collecte sélective et le verre une fois. En plus de cette collecte en porte à porte, des points d'apport volontaire sont disséminés dans la ville pour le verre, le papier ou les textiles. Quant aux encombrants, la collecte se fait à la fois sur rendez-vous, et par des tournées planifiées dans les locaux encombrants des grandes résidences.

Le nombre de bacs et le volume de déchets conteneurisés est en constante évolution (19 806 bacs en 2013, soit 5 028 m³). Chez les professionnels, on note une augmentation plus rapide du nombre de bacs de tri sélectif, mis en place en 2012. Ce sont 14% des établissements en contrats bacs avec la ville qui ont choisi de mettre en place le tri.



En 2013, plus de 21 000 tonnes de déchets ont été collectées. En comparaison à 2012, on note une baisse pour tous les flux, hormis le verre qui progresse de 5%. Entre 2011 et 2013, on note une baisse 11.9 kg/hab. en ordures ménagères, ce qui va dans le sens du PLPD¹ mis en place en 2010. Le tri est insuffisant mais de bonne qualité (15.88% de refus de tri).

Concernant les points d'apport volontaire, leur nombre a été revu à la baisse en 2013, passant pour les journaux/magazines de 36 à 7 bornes et pour le verre de 50 à 22. De fait, nous avons observé une baisse des tonnages collectés.

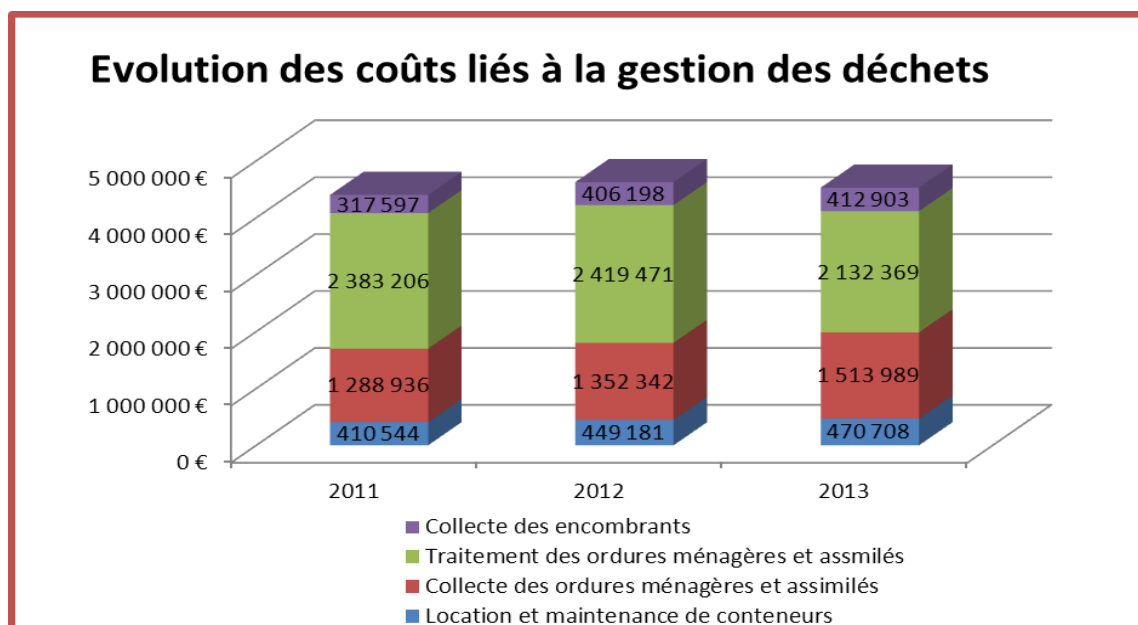


Les déchets, ce sont aussi les encombrants, tas sauvages et D3E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques). A ce titre, 19% des Ivryens se sont rendus à la déchèterie en 2013. Malheureusement, certains continuent de déposer leurs déchets dans la rue, ce qui a engendré 942 tonnes de tas sauvages ramassés par le SEEP (Service Entretien des Espaces Publics), ainsi qu'une partie non quantifiable des 3 261 tonnes de déchets de voirie. Les objets polluants (amiante, bombonnes de gaz, D3E...) ramassés dans les tas sauvages sont déposés au centre technique Monmousseau pour être ensuite évacués dans des filières spécifiques.

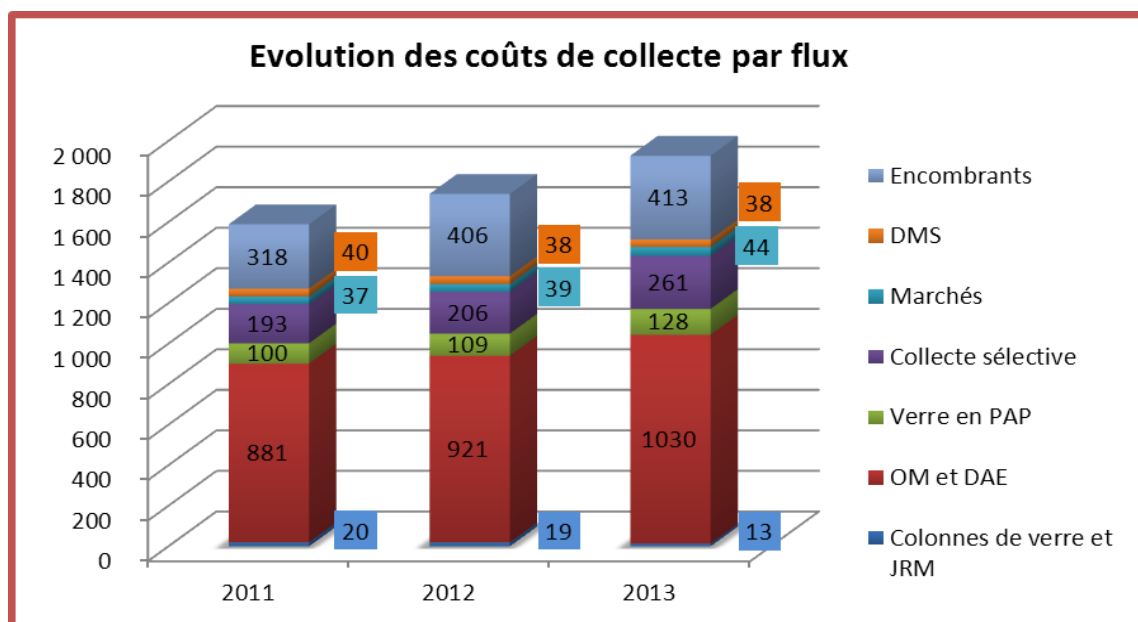
En 2013, ce sont 10.9 tonnes de D3E ramassées sur la voie publique qui ont été évacuées, 3.3 tonnes de pneus et 49 bouteilles de gaz.

¹ PLPD : Programme Local de Prévention des Déchets

b. Les indicateurs financiers



Les coûts liés à la gestion des déchets se répartissent en trois grands pôles : location-maintenance des bacs, collecte et traitement des déchets. Après une forte hausse en 2012, l'ensemble des coûts a légèrement baissé en 2013, grâce à la baisse du coût de traitement.

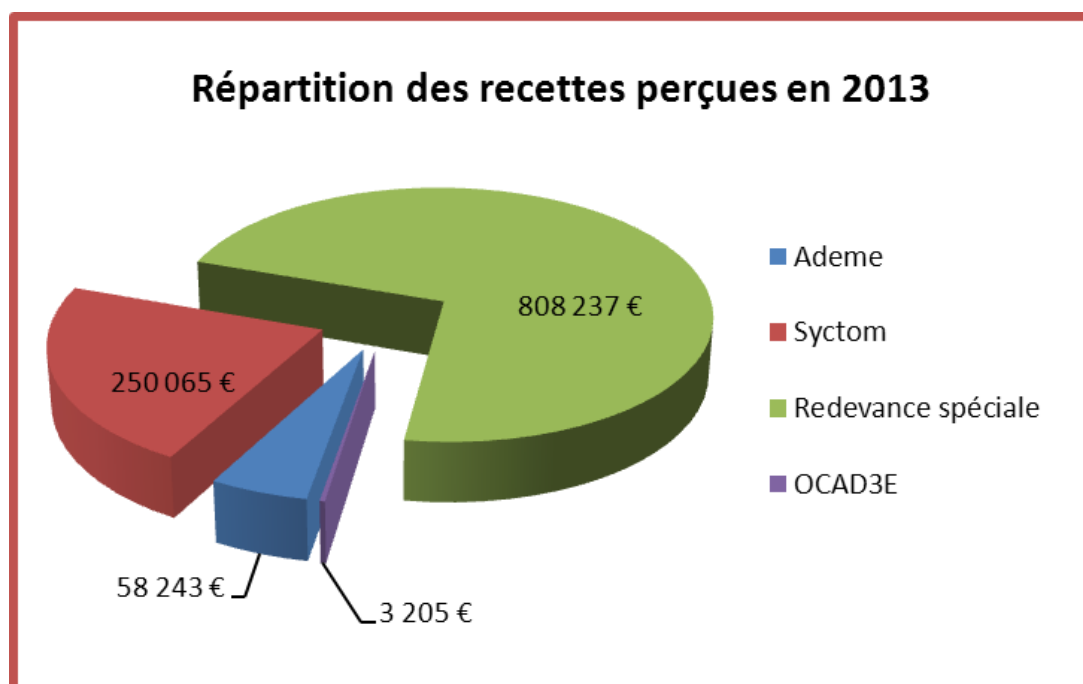


Les coûts de collecte sont fixés dans le cadre du marché liant la ville à Otus-Véolia, renouvelé en 2013 pour une durée de six ans. Les coûts de collecte des DMS (Déchets Ménagers Spéciaux), des colonnes d'apport volontaire et des encombrants sur rendez-vous sont facturés aux tonnages ramassés, tandis que les coûts de collecte des OM, de la collecte sélective, du verre et des marchés sont facturés au forfait, tout comme les encombrants récupérés dans les grandes résidences collectives.

Les coûts de collecte en porte à porte ont connu une forte hausse : +26% pour les OM, +17% pour le verre et +12% pour la collecte sélective. La collecte des colonnes d'apport volontaire étant payée au tonnage, le coût a fortement chuté (-31%) du fait de la baisse de tonnage.

Le coût de traitement, qui lui a diminué, se compose de deux redevances : le tarif à la tonne, et le tarif par habitant. Le tarif à la tonne a diminué de 9,14% en 2013 et celui par habitant de 13,95%. La baisse du coût de traitement est de 12% par rapport à l'année 2012.

	2011	2012	2013
Coût de traitement	1 980 285€	2 005 690€	1 767 525€
Part population	402 921€	413 781€	364 845 €
TOTAL	2 020 506 €	2 419 471 €	2 132 370 €



La ville en a perçu quatre types de recettes en 2013. Le montant global est de 1 119 751 €. La redevance spéciale représente à elle seule 72 % des recettes du secteur déchets. Les autres recettes proviennent :

- du SYCTOM, qui reverse les subventions Eco-emballages en fonction de la performance du tri ainsi qu'une subvention pour accueillir l'usine d'Ivry-Paris XIII,
- de l'OCAD3E,
- de l'ADEME dans le cadre de son soutien au PLPD.

II. Le service public intercommunal : le SYCTOM

Le SYCTOM est l'agence métropolitaine des déchets ménagers. Il a pour mission de service public de traiter et valoriser les déchets des 84 communes adhérentes, dont Ivry-sur-Seine, représentant la moitié de la population francilienne.

Unités de traitement du SYCTOM et tonnages traités en 2013				
		capacité	Capacité technique	Quantités incinérées
Centres d'incinération avec valorisation énergétique	Isséane	460 000	460 000	459 825
	Ivry - Paris XIII	730 000	670 000	685 787
	Saint-Ouen	630 000	605 000	541 404
				Quantités réceptionnées
Centres de tri	Isséane	30 000	22 500	22 556
	Ivry - Paris XIII	36 300	30 000	28 568
	Nanterre	40 000	33 000	32 819
	Paris XV	15 000	15 000	16 019
	Romainville	45 000	35 000	35 355
	Sevran	10 000	10 000	11 800
				Quantités réceptionnées
Déchèteries	Ivry - Paris XIII			5 995
	Romainville			11 387

Les capacités techniques maximales sont atteintes sur les centres du SYCTOM, que ce soit pour les incinérateurs ou les centres de tri, ce qui implique qu'actuellement une part des déchets est traitée dans des centres n'appartenant pas au SYCTOM :

- 137 881 tonnes en centres d'incinération,
- 208 298 tonnes en centres de tri pour les objets encombrants et la collecte sélective,
- 312 801 tonnes en installation de stockage.

Afin de faire face à une population grandissante et garder une empreinte écologique la plus faible possible, il convient de construire de nouveaux centres de tri et de nouvelles usines de traitement plus performants, mais aussi de reconstruire certaines usines obsolètes. C'est le cas de l'usine de traitement d'Ivry – Paris XIII qui est en fin de vie. Pour la remplacer, le SYCTOM envisage de construire un centre de valorisation organique et énergétique. La ville d'Ivry-sur-Seine s'oppose à l'unité de valorisation organique.

D'autres projets sont en cours, comme deux nouveaux centres de tri dans Paris *intra-muros* (XII^{ème} et XVII^{ème} arrondissement), une usine de méthanisation à Romainville (pour le moment suspendu suite à l'annulation du permis par le tribunal administratif).

Une autre facette des actions du SYCTOM est de participer au plan Métropole Prévention Déchets 2010-2014 à travers le soutien des divers PLPD (Plan Local de Prévention des Déchets). C'est ainsi que du matériel de communication est offert (affiches...) et que le SYCTOM s'engage à participer au frais d'acquisition de composteurs et lombricomposteurs. L'objectif de ces différentes actions est donc de faire baisser le volume de déchets incinérés au profit du recyclage et, encore mieux, de favoriser une responsabilité citoyenne limitant les déchets.

III. La politique ivryenne de prévention des déchets

Le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD), contribue à atteindre un des objectifs définis dans la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement adoptée le 3 août 2009 qui est de réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 7% par habitant pendant les cinq prochaines années.

La ville d'Ivry-sur-Seine a signé le 17 décembre 2009 une convention avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) pour élaborer et mettre en œuvre un Programme Local de Prévention des Déchets.

Cette partie recense le bilan du PLPD dans son année 4 (du 1^{er} juin 2013 au 30 septembre 2014).

Le PLPD comporte 15 actions classées dans 5 catégories :

A. Sensibilisation des publics à la prévention des déchets
A1 : Sensibilisation au gaspillage alimentaire
A2 : Plan de communication du PLPD
B. Actions éco-exemplaires de la collectivité
B1 : Réduction de l'utilisation des papiers de bureau de la collectivité
B2 : Mise en place de la gestion spécifique des déchets verts de la collectivité
B3 : Réduction des déchets des crèches
B4 : Fête et manifestation « zéro déchet »
C. Actions emblématiques nationales
C1 : Promotion du compostage autonome domestique
C2 : Promotion du compostage partagé
C4 : Promotion et distribution de « Stop Pub »
D. Actions d'évitement de la production des déchets
D1 : Collecte des sapins de Noël
D2 : Collecte des textiles, linges et chaussures
D3 : Favoriser le réemploi et la réutilisation
E. Actions de prévention quantitative et qualitative des déchets des entreprises
E1 : Opération Eco-Défis
E2 : Evitement et récupération des piles jetables
E3 : Promotion de la collecte des DASRI

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux

Parmi les actions menées, nous pouvons citer celles-ci :

- sensibilisation faite auprès du grand public et des scolaires au travers des mesures du gaspillage alimentaire dans les écoles Thorez et Einstein, au self de la CAT (Cité Administrative et Technique) ou bien encore sur le marché. Ces mesures devraient déboucher entre autres sur la mise en place d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire dans deux écoles,
- mise en place de la collecte des déchets verts de la collectivité : ce sont 342 tonnes de déchets verts qui ont été envoyées sur une plateforme de compostage (juin 2013-juillet 2014),
- un groupe de travail « papiers de bureau » a pour objectif de faire diminuer la consommation de papier. L'objectif est une réduction de 47% de papier acheté par rapport à 2009,
- il est étudié la mise en place de couches lavables dans les crèches, uniquement à l'heure de la sieste,
- les fêtes municipales engendrent énormément de déchets qui pourraient être évités avec la mise en place de verres réutilisables, de boissons en grandes bouteilles plutôt qu'en canettes... L'objectif est de mettre en place des actions concrètes lors de la prochaine année,
- le compostage collectif continu à être développé en pieds d'immeuble, avec 10 sites équipés depuis le début du PLPD,
- le compostage individuel se développe très bien sur la ville avec 280 composteurs distribués depuis le début du PLPD,
- l'opération « stop pub » permet de réduire de 23 kg/an les imprimés non sollicités dans une boîte aux lettres. En juillet 2014, 9.5% des boîtes aux lettres de la ville en étaient équipées,
- les sapins de Noël sont collectés sur différents lieux. En 2013, ce sont 818 sapins qui ont ainsi été collectés dont 500 par le SEEP via 9 points de collecte,
- 37 bornes de collecte de textiles implantées sur le territoire en 2013 ont collecté environ 3 kg/hab de textiles. L'objectif est d'atteindre 5 kg de textiles collectés par habitant,
- la sensibilisation au réemploi est une des actions du PLPD. Cette dernière s'est effectuée par différentes actions comme troc livre, collaboration avec Cyclofficine et Emmaüs...,
- 110 entreprises et 79% des artisans et commerçants sédentaires et non sédentaires sont labellisés Eco défis pour avoir relevé des défis dans divers thématiques dont la prévention des déchets,
- le thème de l'évitement et de la récupération des piles jetables a donné lieu à diverses animations et à la distribution de boîtes de récupération. Les éco-organismes Screlec et Corepile ainsi que le camion planète répertorient 61 points de collecte sur le territoire avec une collecte de 3.5 tonnes de piles en 2013.

IV. Perspectives 2014/2015

a. Optimisation de la gestion des déchets

La ville souhaite continuer le travail engagé sur la baisse de la quantité et de la nocivité des déchets à la source et sur le tri sélectif, avec comme finalité de faire baisser le tonnage de déchets ultimes envoyés en incinération et donc de réduire les coûts de gestion des déchets ménagers et assimilés.

1. Améliorer la collecte sélective

Dans cette optique, les actions auprès du grand public et des scolaires sont poursuivies (Ivry en fête, Humarathon, quinzaine sportive...) afin d'ancrer le geste de tri dans les habitudes de tous les citoyens.

La ville s'efforce aussi d'étudier des moyens de collecte alternatifs. C'est ainsi qu'une étude a été menée sur la possibilité d'implanter des bornes d'apport volontaires enterrées dans certains quartiers afin de limiter le nombre de bacs sur les trottoirs et de rendre le domaine public aux piétons. Cette réflexion se prolongera en 2015 avec la candidature de la ville au plan de relance du tri et du recyclage proposé par Eco-emballages, avec comme priorités d'améliorer la collecte sélective dans les zones moins performantes et de développer le recyclage du verre. Si le projet de la ville est retenu, c'est une subvention qui pourra être allouée par l'éco-organisme à l'implantation de bornes, à la communication et à la mise à disposition de moyens humains (animateurs du tri et coordinateur).

Une réflexion est en cours avec l'éco-organisme EcoSystèmes sur la mise en place de grilles de récupération des D3E dans les locaux vide-ordures dans les cités ivryennes.

L'année 2015 sera aussi marquée par l'arrivée des bornes enterrées sur la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) du plateau, prises en charge intégralement par l'aménageur. Ces immeubles ne seront donc pas équipés de bacs roulants. Il en sera de même sur les constructions d'Ivry Confluences dans les années à venir.

Nous nous efforçons aussi de faire appliquer la législation en vigueur sur les biodéchets en invitant par exemple le Siresco à traiter ses déchets organiques via une filière conforme à la loi à partir de mi-2015.

2. Gestion des coûts et amélioration des recettes

Le travail sur la redevance spéciale est également poursuivi, pour mettre chaque professionnel devant sa responsabilité en tant que producteur de déchets. C'est ainsi que le nombre de contrats continue d'augmenter avec 563 contrats actifs au quatrième trimestre 2014. Cette hausse devrait se poursuivre en 2015, entraînant des recettes supplémentaires. Après une année 2014 qui nous a vu dépasser 900 000 €, nous espérons pouvoir atteindre 950 000 € de recettes en 2015 pour la seule redevance spéciale.

Afin de maîtriser les coûts liés à la location-maintenance des bacs, nous poursuivons notre travail de comptage de l'ensemble des bacs afin d'ajuster la base de données au plus près du réel et ainsi ne plus payer des bacs qui ne sont plus sur le terrain (plus de 800 bacs).

Enfin, pour 2015, la recette de la redevance du SYCTOM pour l'implantation de l'usine d'incinération sur le territoire de la ville va connaître un bond spectaculaire en passant de 95 000 € à 1 000 000 €.

b. Diminution de la quantité et de la nocivité des déchets ménagers et assimilés

1. Le Programme Local de Prévention des Déchets – PLPD

Le Programme Local de Prévention des Déchets dans sa dernière année (octobre 2014-septembre 2015) sera axé d'une part sur la lutte contre le gaspillage alimentaire et d'autre part sur le réemploi.

Parmi les actions à mettre en place, nous pouvons citer celles-ci :

- développement des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire : accompagnement de l'école Rosa Parks dans la mise en place d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, organisation d'une disco-soupe, organisation d'un atelier cuisine zéro déchet, élaboration d'un guide du gaspillage alimentaire, et planification d'une pièce de théâtre sur le thème du gaspillage alimentaire et à destination des élèves de cycle trois,
- utilisation du broyat des déchets verts de la commune en mulching (mutualisation d'un broyeur avec une autre collectivité),
- élaboration du guide de l'éco-agent afin de réduire l'utilisation de papier de bureau (-47% par rapport à 2009) et organisation d'une pièce de théâtre à destination des agents sur cette thématique,
- utilisation de couches lavables aux heures de sieste dans les crèches ivryennes,
- mise en place de gobelets réutilisables dans les fêtes ivryennes notamment lors d'Ivry en Fête,
- atteindre 30 sites équipés par des composteurs collectifs en 2015 (par rapport à 2011),
- atteindre 500 composteurs individuels en 2015 (par rapport à 2011),
- atteindre 15% des boîtes aux lettres équipées par des autocollants « Stop Pub »,
- collecter 870 sapins en 2015,
- collecter 5kg/hab de textiles en 2015,
- développer avec le service développement économique et les chambres consulaires du Val de Marne une action sur le gaspillage alimentaire auprès des commerçants et artisans ivryens,
- promotion de l'utilisation de piles rechargeables et développer la collecte sélective des piles auprès des Ivryens,
- développer un réseau de points de collecte des DASRI (Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux) dans les pharmacies ivryennes. Actuellement, seule le Centre Municipal de Santé les collecte sur le territoire.

Focus sur l'action de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires :

L'école Rosa Parks sera l'école pilote pour la mise en place d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire. Un partenariat a été effectué entre le service environnement-déchets et l'association Ecophylle afin d'accompagner l'école dans cette démarche. L'objectif étant de quantifier le gaspillage alimentaire, de le qualifier (identification des aliments non goûtés et non servis) et de proposer un plan d'actions co-construit avec les différentes parties prenantes pour le réduire.

➤ Préparation du projet et les parties prenantes

L'ensemble des services concernés de la ville sont associés au projet, ainsi que les partenaires tels que le Siresco et l'école « test » Rosa Parks. Plusieurs rencontres ont eu lieu entre le service environnement-déchets et l'école Rosa Parks (directeur, enseignants, personnel de cantine), le service ATSL, le service enseignement et l'inspection de circonscription.

Et afin de bien préparer le projet, une visite du site de production du Siresco (Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective) est à prévoir.

Parmi les parties prenantes du projet, nous recensons :

- service Accueil des Temps Scolaires et des Loisirs – ATSL,
- service Enseignement,
- l'inspection de circonscription,
- siresco,
- directeur de l'école volontaire « test »,
- professeurs de l'école,
- personnel technique de la restauration scolaire,
- service Environnement-Déchets,
- association Ecophylle pour accompagner le projet.

➤ Les étapes du projet

Etapes	Détail des étapes	Public visé
Etape 1 : Réunion de lancement	Présentation du projet	Réunion avec tous les acteurs concernés
	Recueil des représentations	
	Réflexion collective sur les questions de diagnostics	
Etape 2 : Création, diffusion et analyse des questionnaires	Création des questionnaires	Réalisé par Ecophylle
Etape 3 : Pesée des déchets	Organisation et suivi des pesées	Enfants, enseignants, personnel de cantine et animateurs
Etape 4 : Sensibilisation	Sensibilisation de chaque classe, du personnel technique et des enseignants	Enfants, enseignants, personnel de cantine et animateurs
Etape 5 : Diagnostic	Organisation du diagnostic partagé et élaboration du plan d'action	Enfants, enseignants, personnel de cantine et animateurs en partenariat avec le Siresco
Etape 6 : Mise en œuvre du plan d'action	/	Enfants, enseignants, personnel de cantine et animateurs
Etape 7 : Second diagnostic	Pesée des déchets et rédaction du diagnostic 2	Enfants, enseignants, personnel de cantine et animateurs
Etape 8 : Bilan et valorisation du travail	Réalisation du bilan de l'action	/

➤ **Les réalisations annexes au projet**

Le projet permet de mettre en place de bonnes pratiques au sein des cantines scolaires, dont le tri des biodéchets.

A cet effet, et afin de pouvoir détourner le maximum de biodéchets des bacs d'ordures ménagères, une installation de composteurs pourrait être envisagée afin de valoriser les biodéchets triés en compost.

Pour les déchets qui ne peuvent être utilisés dans les composteurs ou qui sont en excédent, ils pourraient bénéficier d'une collecte spécifique par un prestataire agréé en vue d'une valorisation organique (production de compost) sur une plateforme de compostage ou via la méthanisation.

2. Le projet « Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet »

Dans le cadre du projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, le volet « économie circulaire » prévoit des objectifs très ambitieux en matière de prévention et de valorisation des déchets. Ainsi le projet « Territoire zéro gaspillage zéro déchet » a été lancé au niveau national et préconise d'atteindre un idéal : ne pas gaspiller, limiter au maximum la production de déchets, réemployer localement, valoriser au mieux en respectant la hiérarchie des modes de traitement des déchets qui n'ont pu être évités, recycler tout ce qui est recyclable, limiter au maximum l'élimination et s'engager dans des démarches d'économies circulaires. Le projet doit fédérer la participation de l'ensemble des acteurs du territoire, notamment les acteurs économiques, associatifs et citoyens, dans une démarche participative de co-construction.

La ville d'Ivry-sur-Seine a déposé un dossier de candidature commun avec le SYCTOM et 4 autres collectivités dont Clichy la Garenne, Versailles grand Parc, Paris et Est-Ensemble.

La ville s'engage dans un premier temps à :

- mettre en œuvre une démarche de remise à plat de la politique prévention et de gestion des déchets du territoire, formalisée sur 3 ans mais visant un terme plus long ;
- mettre en œuvre une démarche itérative de recherche de solutions pour éviter la production de déchets et valoriser au mieux en respectant la hiérarchie des modes de traitement des déchets qui n'ont pu être évités ;
- aller vers la transparence sur les coûts et les modes de gestion de la part des collectivités et des acteurs candidats ;
- faire bénéficier les autres territoires de son expérience afin de diffuser les bonnes pratiques.

Un plan d'action a été proposé dans la candidature qui permet la réflexion ou la mise en place de 10 actions agissant sur la prévention des déchets et l'amélioration des performances de tri des déchets dans une optique de co-construction de solutions adaptées au territoire avec les différents acteurs concernés. Ce projet englobe la totalité des déchets produits sur la ville, et non plus seulement les ordures ménagères résiduelles comme sur l'actuel PLPD. Il s'agit des déchets verts, biodéchets, papiers graphiques, etc., ainsi que les déchets des professionnels (commerçants, administrations et entreprises). Pour avoir une vision globale des déchets, des pistes d'études seront menées sur la tarification incitative, la comptabilité analytique et la redevance spéciale.

Si le projet est retenu, ce sont des postes et des actions qui seront financés par l'état dans le cadre de la réduction des déchets. Le PLDP engagé depuis plusieurs années par la ville se

terminant en 2015, il s'agit d'une opportunité unique de continuer les efforts menés par la ville depuis toutes ces années sans alourdir le budget.

V. Avis sur le rapport annuel 2013 d'information sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés et communication du rapport d'activité et du compte administratif 2013 du SYCTOM

Le service public d'élimination des déchets est assuré à Ivry par la Commune pour la partie collecte et transport, et par le Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SYCTOM l'agence métropolitaine des déchets ménagers) pour la partie élimination. La Commune et le Syndicat ont confié l'exécution du service public à des sociétés privées spécialisées, par contrats conformes au code des marchés publics.

Le rapport annuel 2013 d'information sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est présenté par le Maire au Conseil municipal conformément à l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), avec les indicateurs techniques et financiers relatifs à tous les stades d'élimination des déchets.

Ce rapport a été dressé à partir des données communales et intercommunales connues :

- le bilan d'activité 2013 du service Environnement-Déchets pour la partie collecte et transport,
- le rapport d'activité 2013 et compte administratif 2013 du SYCTOM adoptés par le Comité syndical du SYCTOM du 3 juillet 2014 pour la partie élimination

Tous ces documents ont été transmis au Maire d'Ivry et seront mis à la disposition du public conformément aux articles L. 1411-13 et L. 1411-14 du CGCT.

Je vous propose donc d'approuver le rapport annuel 2013 d'information sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés à Ivry.

Conclusion

Nous pouvons constater que la ville fait des efforts afin de maintenir une prestation de qualité tout en maîtrisant les coûts et en augmentant les recettes. La solution pour éviter les dépenses est de faire baisser le tonnage de déchets, ce qui rentre dans le cadre du PLPD, en plus de l'impact écologique. En effet la ville est historiquement très impliquée dans la thématique des déchets avec le centre d'incinération sur son territoire dont le devenir est au centre des débats. Dans cette optique le programme municipal est très ambitieux et pour parvenir à la tenir, il est impératif de profiter des aubaines que représentent les appels à projets d'Eco-emballages et du ministère de l'écologie.

Au vu de ses éléments, je vous propose d'approuver l'engagement de la ville pour l'appel à projet « Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet » et d'approuver le rapport annuel 2013 d'information le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés à Ivry.

P.J. : - dossier de candidature

- compte administratif 2013 du SYCTOM
- rapport annuel (2013) d'information sur le prix et la qualité du service public - d'élimination des déchets ménagers et assimilés (en annexe)
- rapport d'activité 2013 du SYCTOM (en annexe)

ENVIRONNEMENT

Appel à Projet de Territoire ZERO gaspillage/ZERO déchet du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie

B1) Appel à projet

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Stéphane Prat, adjoint au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu la directive européenne n° 2008/98/CE du 19 novembre 2008 relative aux déchets,

vu la loi n°2009-967 du 3 Août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement,

vu le plan national de prévention des déchets 2014-2020,

vu le plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés approuvé par l'assemblée régionale le 27 novembre 2009,

considérant que le point 74 du programme municipal 2014-2020, préconise la multiplication des actions de sensibilisation à la prévention des déchets en élaborant un nouveau programme local de prévention et en renforçant la politique de répression en la matière,

considérant les engagements municipaux visant à faire de l'élimination des déchets un enjeu prioritaire et à rendre visible le coût du traitement des déchets ménagers,

considérant que le projet « Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet » a été lancé au niveau national et préconise de ne pas gaspiller, de limiter au maximum la production des déchets, réemployer localement et que ce projet doit fédérer la participation de l'ensemble des acteurs du territoire,

considérant que si le projet de la Ville est retenu, les postes et les actions dans le cadre de la réduction des déchets seront financés par l'Etat,

considérant l'intérêt que représente ce partenariat en permettant à la ville de développer son programme de prévention des déchets et de maîtriser les coûts relatifs à la gestion des déchets,

vu le dossier de candidature de la Ville d'Ivry-sur-Seine, à l'appel à projets « Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet », ci-annexé,

vu le budget communal,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE dans le cadre de l'appel à projet « Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet », les engagements suivants :

- mise en œuvre d'une démarche de remise à plat de la politique prévention et de gestion des déchets du territoire, formalisée sur 3 ans mais visant un terme plus long,
- mise en œuvre d'une démarche itérative de recherche de solutions pour éviter la production de déchets et valoriser au mieux en respectant la hiérarchie des modes de traitement des déchets qui n'ont pu être évités,
- aller vers la transparence sur les coûts et les modes de gestion de la part des collectivités et des acteurs candidats,
- faire bénéficier les autres territoires de son expérience afin de diffuser les bonnes pratiques.

ARTICLE 2 : APPROUVE le plan d'actions proposé dans la candidature de la Ville, permettant la réflexion ou la mise en place de 10 actions agissant sur la prévention des déchets et l'amélioration de la performance de tri des déchets.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits en résultant seront constatés au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 27 JANVIER 2015

RECU EN PREFECTURE

LE 27 JANVIER 2015

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 26 JANVIER 2015

ENVIRONNEMENT

Appel à Projet de Territoire ZERO gaspillage/ZERO déchet du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie

B2) SYCTOM, l'agence métropolitaine des déchets ménagers

Avis sur le rapport annuel 2013 d'information sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Communication du rapport d'activité et du compte administratif 2013

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Stéphane Prat, adjoint au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-39 et L.2224-5 et D. 2224-3,

vu le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets,

vu sa délibération du 21 novembre 2002 relative aux compte-rendus de mandat des représentants de la ville dans les établissements de coopération intercommunale,

vu la délibération du Comité Syndical du SYCTOM, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, du 03 juillet 2014 approuvant le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés établi par son Président,

considérant que le service public de l'élimination des déchets ménagers et assimilés est assuré par la ville d'Ivry-sur-Seine pour la partie collecte et par le SYCTOM, établissement public à caractère intercommunal auquel la ville est adhérente, pour la partie traitement,

considérant que le SYCTOM a transmis son rapport d'activité et son compte administratif pour l'exercice 2013 aux maires des communes membres pour présentation à leur Conseil municipal,

vu le rapport annuel 2013 d'information sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés à Ivry, ci-annexé,

DELIBERE

par 35 voix pour et 10 abstentions

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le rapport annuel 2013 d'information sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés à Ivry.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 27 JANVIER 2015

RECU EN PREFECTURE

LE 27 JANVIER 2015

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 26 JANVIER 2015